



REFUS D'OUVERTURE DE COMPTE POUR CONTENTIEUX DE PLUS DE 13 ANS

Par **yaseg1974**, le **03/11/2010** à **14:48**

Bonjour,

Il y a quelques mois j'ai voulu ouvrir un compte professionnel à la BNP mais celle-ci m'a refusé l'ouverture du compte m'indiquant qu'un contentieux bancaire me concernant était mentionné dans leurs fichiers. Ils devaient me rappeler pour me préciser la nature exacte de ce contentieux qui remonte à la période 1994-1998, mais ne l'ont pas fait. Je crois qu'il s'agissait d'un chèque en bois pour un montant faible puisque j'étais étudiante à l'époque, que j'ai régularisé dans les meilleurs délais, et que j'avais un découvert de 50 francs que je n'avais pas réglé avant de changer de banque. Malheureusement j'ai jeté depuis longtemps tous mes relevés et courriers relatifs à ce compte puisque j'ai toujours entendu dire qu'il fallait les conserver pendant 10 ans "seulement".

Je me suis rendue tout récemment à la Banque de France pour accéder à mon dossier. Celle-ci m'a confirmé que je n'étais pas interdit bancaire et qu'il n'y avait aucun incident répertorié me concernant. Ce que je savais déjà.

De plus ils m'ont indiqué que même les interdictions bancaires ne pouvaient être enregistrées que pour une période de 5 ans et que la BNP n'était pas dans la légalité.

Pouvez-vous m'indiquer quels sont les recours dont je dispose pour obliger la BNP à effacer ce contentieux de leurs fichiers?

Merci par avance pour toutes vos réactions.

Y.

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **19:42**

Vous pourriez, peut-être, voir avec la CNIL pour voir s'il s'agit d'une donnée obsolète dont vous pouvez exiger la correction dans leur fichier

Par **yaseg1974**, le **03/11/2010** à **21:33**

Merci pour ce conseil que je vais suivre de ce pas.

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **21:56**

Mais vous devriez surtout faire jouer la concurrence : ils ne veulent pas de vous ? allez mettre votre argent dans une autre banque

Par **yaseg1974**, le **03/11/2010** à **22:17**

Bien sûr mais je compte bien exercer mon droit de rectification et obtenir d'eux qu'ils effacent ces données obsolètes, il n'y a pas de raison!